

Les contenus de cette note ont été réalisés à l'attention des entreprises du régime général dans un objectif d'information et de formation. Ils ne peuvent pas être utilisés en dehors de ce contexte. Les contenus ne sont pas exhaustifs ; ils sont datés et susceptibles d'évoluer en fonction de la crise sanitaire. Des éléments tronqués ou sortis de ce contexte ne sauraient être utilisés au titre de la Carsat Sud-Est.

1/ Généralités

Le virus SARS-CoV-2 responsable de la maladie COVID 19 est un virus enveloppé de la famille des coronavirus. Il est entouré d'une enveloppe essentiellement constituée de lipides, facilement dégradée par les tensioactifs présents dans tous les produits de nettoyage (savons, dégraissants, détergents et détachants).

Cette fragilité du virus rend donc possible l'utilisation des produits de nettoyage habituels pour éliminer les particules virales des surfaces sans que l'usage de produits désinfectants ne soit nécessaire.

Les coronavirus survivent quelques heures sur des surfaces inertes sèches et jusqu'à quelques jours en milieu humide. Ainsi, la transmission par des mains sales portées au visage est possible.

Pour limiter le risque de contact avec des surfaces contaminées, en plus du nettoyage habituel des locaux, un nettoyage plus fréquent des surfaces en contact avec les mains est préconisé (espaces de convivialité, rampes d'escalier, poignées de portes, boutons d'ascenseurs...).

Dans le cadre de postes ou d'équipements de travail partagés, des lingettes ménagères ou des produits compatibles avec les surfaces nettoyées peuvent être mis à disposition des utilisateurs pour le nettoyage des claviers, souris, téléphones, terminal...



2/ Méthodes et procédés de nettoyage

Les méthodes pouvant remettre en suspension des particules ou générer des aérosols doivent être proscrites : balayage à sec, chiffon sec, aspirateur ménager « classique »...

Les sols et surfaces doivent être nettoyés avec des procédés à l'humide : lingettes pré-imbibées ou à imbiber avec le produit de son choix, balai humide, par exemple.

Les aspirateurs ne peuvent être utilisés que s'ils sont équipés de filtre HEPA (High Efficiency Particulate Air).

3/ Méthodes et procédés de nettoyage

En dehors des activités potentiellement contaminantes (milieu de soins, laboratoire) ou des activités obéissant à des règles sanitaires spécifiques (agroalimentaire par exemple), une désinfection journalière des locaux de travail n'est pas nécessaire. Des produits de désinfection mal ou trop employés peuvent conduire à l'apparition de phénomènes de résistances chez d'autres types de microorganismes, des bactéries en particulier.

Le SARS-CoV-2 étant fragile et sensible aux tensioactifs, une opération de désinfection doit être justifiée par une analyse approfondie et factuelle du risque d'exposition résiduel persistant après la réalisation d'un nettoyage complet.

Lorsqu'une opération de désinfection est jugée nécessaire, celle-ci ne peut intervenir qu'après une première opération de nettoyage afin de garantir l'efficacité du procédé de désinfection et ce quel que soit le procédé et le produit de désinfection utilisé.

Les produits utilisables pour la désinfection des surfaces dans le cadre de la pandémie de COVID 19 sont :

Eau de javel :

Diluée de 0,1 % à 0,5 % de chlore actif

Temps de contact : 1 minute

NB : L'eau de javel même diluée est un produit dangereux. Elle doit être manipulée avec les précautions et les EPI adaptés et ne doit jamais être utilisée en mélange avec d'autres produits. Le mélange de l'eau de javel avec des produits acides par exemple (détartrants, vinaigre, ...) produit un dégagement de chlore gazeux très irritant pour les yeux et les voies respiratoires, une exposition prolongée ou répétée pouvant conduire à une insuffisance respiratoire grave.

Alcool (éthanol ou isopropanol)

70 % de concentration minimum

Temps de contact : 1 minute

Produits commerciaux formulés à partir d'autres matières actives

Ces produits doivent impérativement répondre à minima à la norme NF EN 14476 et le mode d'emploi du produit doit préciser la concentration virucide ainsi que le temps de contact minimal déterminés selon la norme.

Tous les produits désinfectants doivent être utilisés dans le respect strict des conditions d'utilisation préconisées par le fournisseur (dilution, temps de contact, nécessité de rinçage dans certains cas etc...).

De plus, les opérateurs en charge de l'utilisation de ces produits doivent avoir reçu la formation adéquate.

Cas particulier de la désinfection des surfaces par voie aérienne (DSVA) :

Ce procédé ne permet pas de désinfecter l'air.

Il ne doit être utilisé que dans les activités où il est habituellement et régulièrement utilisé pour des raisons propres à l'activité concernée (laboratoires, salles blanches...)

L'utilisation de ce type de procédé très lourd à mettre en œuvre et utilisant des produits dangereux pour l'homme n'est pas justifié dans le cadre de la pandémie actuelle.

**4/ Cas particulier des dispositifs de nettoyage / désinfection à la vapeur (DDV)**

Les appareils de nettoyage à la vapeur sont aujourd'hui largement commercialisés et permettent de nettoyer efficacement sans utiliser de produits détergents.

Dans le cadre de la pandémie, si l'utilisation de ces dispositifs peut paraître efficace du fait de la température de la vapeur d'eau il faut néanmoins être extrêmement prudent sur le type d'appareil utilisé.

Un jet de vapeur trop puissant ou mal utilisé peut en effet créer une aérolisation des particules virales et les remettre en suspension sans les détruire.

Les DDV qui peuvent être utilisés dans le cadre de la pandémie doivent répondre à la norme NF T72-110 : « Procédés de désinfection des surfaces par la vapeur avec ou sans contact - Détermination de l'activité bactéricide, fongicide, levuricide, sporicide et virucide incluant les bactériophages » publiée en Mars 2019.

Les résultats des tests doivent spécifiquement mentionner :

- l'efficacité virucide selon cette norme,
- le modèle de générateur de vapeur, les réglages de températures et de pression de vapeur et le ou les accessoires associés pour la réalisation des tests,
- la distance de positionnement de l'accessoire par rapport à la surface à traiter,
- la vitesse de passage de l'accessoire.

Le respect de cette norme permet en outre de s'assurer que le respect des préconisations de réglage et d'emploi données par le fournisseur ne génère pas d'aérolisation des particules.

Les utilisateurs doivent recevoir la formation adéquate pour respecter l'intégralité des conditions d'application déterminées comme efficaces selon la norme.

